

# Attention espèces envahissantes !

La multiplication des échanges commerciaux internationaux a entraîné la dissémination de nombreuses espèces végétales et animales exotiques. Certaines d'entre elles, dites "envahissantes", s'adaptent aux conditions locales, s'installent dans le milieu hôte et se développent, souvent au détriment d'espèces déjà présentes. Leur prolifération est devenue la deuxième cause de régression et d'extinction d'espèces dans le monde après la destruction des habitats naturels.

## Une invasion dangereusement perturbatrice

Une espèce est considérée comme envahissante quand elle entre en concurrence avec les espèces locales et produit des changements significatifs dans le fonctionnement des écosystèmes hôtes. Les espèces autochtones rares ou protégées peuvent alors se trouver menacées de disparition. Ces envahisseurs peuvent provoquer des maladies (cas des allergies à l'Ambroisie apparue récemment en Haute-Loire), bouleverser les écosystèmes et les appauvrir, perturber durablement les paysages et limiter les productions agricoles ainsi que la pêche.

La majorité de ces espèces ont été introduites de manière involontaire. Cependant, l'introduction s'est aussi faite par les cultures et les élevages. Leur dissémination en milieu naturel est encore fréquente. Modèles de productivité, d'adaptation et de résistance, elles sont souvent vendues dans le commerce (cas des espèces aquatiques vendues en aquariophilie).

Rappelons par ailleurs que l'introduction d'espèces non indigènes dans le milieu naturel est considérée comme une infraction grave et est punie d'une amende administrative.

## Fleuves et grandes rivières : des terrains propices

Les vallées des fleuves et des grandes rivières sont des voies naturelles propices à la dispersion des espèces envahissantes.

Si la question des espèces, et notamment des plantes envahissantes, reste encore aujourd'hui une problématique émergente sur les gorges de la Loire en Haute-Loire, il convient de souligner les difficultés à se débarrasser de ces espèces une fois installées. Des actions d'envergure régulières et répétées sont alors nécessaires, sans certitude de succès. La plus grande vigilance et l'intervention précoce demeurent les meilleurs gages d'efficacité.

## Abonnez-vous gratuitement au bulletin d'information des sites Natura 2000 des Gorges de la Loire !

Après la diffusion des quatre numéros du bulletin d'information, par soucis d'économie de papier, les prochains numéros seront désormais envoyés aux personnes qui en feront la demande. Il vous suffit de renvoyer les informations ci-dessous par courrier ou par mail à l'animatrice des sites (cf. coordonnées ci-contre) :

Je souhaite recevoir le bulletin par courrier :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Je souhaite recevoir le bulletin par mél :

Mél : .....

Balsamine de l'Himalaya © CEPA



## Quelques espèces envahissantes sur les Gorges de la Loire

La Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya, plantes herbacées très prolifiques, adoptent les berges de rivières et de zones alluviales. Elles forment rapidement des massifs très denses excluant toute autre plante autochtone.

L'Écrevisse de Californie et l'Écrevisse américaine colonisent progressivement les Gorges de la Loire. Introduites à partir de plans d'eau artificiels et de piscicultures, elles concurrencent l'Écrevisse à pattes blanches, espèce patrimoniale autochtone, soit par compétition directe (prédation, occupation de l'habitat) soit par contamination par la "peste de l'écrevisse" (champignon parasite mortel) dont elles peuvent être porteuses saines.



Écrevisse de Californie © L. Beyeler

## Pour aller plus loin

Afin d'adopter une stratégie coordonnée dans la lutte contre la prolifération des plantes envahissantes, un groupe de travail régional (le GRAPEE) s'est structuré à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et en Auvergne.

Pour plus de renseignements sur cette thématique, vous pouvez consulter les sites suivants :

**[www.cen-auvergne.fr/nature-en-auvergne/flore/plantes-envahissantes](http://www.cen-auvergne.fr/nature-en-auvergne/flore/plantes-envahissantes)** et **[www.centredressources-loirenature.com](http://www.centredressources-loirenature.com)**, rubrique plantes invasives.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

Cathy ESPERET  
Service Environnement  
du Conseil Général de la Haute-Loire  
1 place Monseigneur de Galard • BP 311  
43011 LE PUY-EN-VELAY Cedex  
Tél. : 04.71.07.43.86 • Fax : 04.71.07.43.52  
E-mail : catherine.esperet@cg43.fr

Site internet : [www.cg43.fr](http://www.cg43.fr)

Rédaction : Conseil Général ; Conception : Luth Médiations ; Septembre 2010.

sites  
Natura  
2000  
des  
Gorges  
de la  
Loire



## édito

L'année 2010 a été proclamée "Année internationale de la biodiversité" par l'ONU pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

Natura 2000 apparaît comme une formidable opportunité pour réfléchir ensemble, localement, à la préservation de la biodiversité. Préserver les espèces et maintenir les habitats naturels, c'est promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de les forger. Cette volonté de concilier exigences écologiques et exigences économiques et sociales est concrétisée financièrement via des contrats de gestion.

Sur le site des Gorges de la Loire, les années 2007 et 2008 ont permis une large contractualisation de mesures agroenvironnementales avec les agriculteurs.

En 2009, le premier contrat Natura 2000 hors surface agricole a été signé ; espérons qu'il sera suivi de beaucoup d'autres.

Bien que ce bulletin soit destiné à informer le plus largement possible la population locale concernée par ce site Natura 2000, sa diffusion sera désormais limitée aux personnes ayant souhaité s'y abonner (abonnement gratuit bien entendu), un moyen de réduire toute consommation de papier inutile.

Si vous souhaitez donc continuer à le recevoir dans vos boîtes aux lettres postales ou électroniques, n'oubliez pas de remplir le coupon présent au dos de ce quatrième numéro qui présente le bilan de l'année 2009.

Michel JOUBERT  
Président du comité de pilotage  
Natura 2000 des Gorges de la Loire

## sommaire

- Rencontre avec la Pie grièche écorcheur p.2
- Chadron : une commune pionnière ! p.2
- Bilan des actions 2009 p.3
- Attention espèces envahissantes ! p.4
- Abonnez-vous ! p.4
- Glossaire p.4



Renouée du Japon en fleurs © CEPA

BULLETTIN D'INFORMATION N°4 - SEPTEMBRE 2010

sites  
Natura  
2000  
des  
Gorges  
de la  
Loire



## Rencontre avec la Pie-grièche écorcheur

Deux zones prospectées en 2005 sur le plateau de la Chaud à Saint-Germain-Laprade et à Collandre à Solignac-sur-Loire, ont révélé la présence importante de la Pie-grièche écorcheur. Un portrait de l'espèce s'imposait !

Petit passereau, la Pie-grièche écorcheur est une espèce migratrice. Elle est présente dans nos contrées pendant quatre mois environ, à compter du mois de mai pour nicher, puis repart dès le mois d'août-septembre direction l'Afrique Australe pour hiverner.



Assez commune, mais en forte régression en France et en Europe, elle est menacée par la modification et la disparition de son habitat du fait de la modernisation agricole (élimination des haies, des prairies et de la variété des milieux), de la déprise agricole (boisement spontané ou intentionnel des landes) et de l'usage des produits phytosanitaires qui éliminent en partie ses proies.

La présence de la Pie-grièche écorcheur est donc le signe d'un milieu campagnard riche et diversifié, avec des haies, des herbages et une entomofaune (insectes) abondante.

Sa disparition d'un site est au contraire le signe de l'appauvrissement de l'ensemble d'un écosystème. L'espèce constitue ainsi une sentinelle de la qualité des milieux ruraux traditionnels ; on la dit "bio-indicatrice".

## Chadron : une commune pionnière !

La commune de Chadron fait figure de pionnière puisqu'elle a signé le premier contrat Natura 2000 des Gorges de la Loire. L'objectif du contrat était de procéder à une réouverture de milieux sur une parcelle communale abandonnée par l'agriculture.

Les travaux de débroussaillage et d'éclaircie, de taille des haies et la création d'une mare bénéficieront à plusieurs espèces d'oiseaux et notamment à la Pie-grièche écorcheur bien présente sur le site. Elle niche dans les haies du communal et a besoin d'une végétation clairsemée voire rase pour chasser ses proies.

Ces travaux de restauration du milieu ont été réalisés par l'association de chasse courant mars / avril 2009, avant la période de reproduction des oiseaux et seront suivis d'une remise en pâturage de la parcelle afin d'entretenir le site. Cette opération s'est élevée à 5 300 € TTC et a été financée intégralement par l'Etat et l'Europe.

L'émergence d'un tel projet est le fruit d'un engagement et d'une concertation étroite entre différents acteurs : la commune de Chadron, le Conseil Général, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Direction Départementale des Territoires et l'ACCA de Chadron.

### la Pie-grièche écorcheur

|   |
|---|
| <b>ENVERGURE</b> : 24 à 27 cm.  |
| <b>LONGUEUR</b> : 17 à 18 cm.   |
| <b>POIDS</b> : 22 à 47 g.   |
| <b>HABITAT</b>  |
| milieux semi-ouverts (prairies de fauche, pâtures...) parsemés de buissons, de haies et de perchoirs (poteaux de clôtures, barbelés ...).   |
| <b>REPRODUCTION</b>   |
| 4 à 6 œufs par an, pondus de mi-mai à début juin, couvés pendant 14 à 16 jours. Elevés au nid pendant 11 à 18 jours, les jeunes restent auprès de leurs parents pendant 2 semaines après l'envol. |
| <b>ALIMENTATION</b>   |
| insectes principalement et micromammifères (campagnols, musaraignes), grenouilles, lézards et jeunes passereaux.  |
| <b>PARTICULARITÉ</b>  |
| tient son nom de sa technique de chasse. Elle empale ses proies sur les épines des buissons pour constituer des stocks de nourriture.   |

Photo de gauche : Pie grièche écorcheur © Romain Riols - LPO Auvergne



*Témoignage de M. Mouillaud, maire de Chadron.*

*"C'est une opération qui a été bien menée et coordonnée par le Conseil Général en étroite relation avec les différents acteurs. Tout le monde mais surtout la Nature et nos oiseaux peuvent se féliciter d'une telle initiative!"*

*Espérons que cette dernière nous donne envie de mettre en place un projet plus conséquent dans la vallée de la Gazeille et de la Loire."*

Travaux Contrat Natura 2000 © Conseil Général 43



Travaux Contrat Natura 2000 © Conseil Général 43

## Bilans des actions 2009

### Sorties découverte

Cinq sorties découverte du patrimoine naturel ont été organisées sur Bas-en-Basset, Saint-Vincent, St Martin-de-Fugères, Arlempdes et Solignac-sur-Loire. Encadrées par la LPO Auvergne, SOS Loire vivante, Arlempdes Nature et le Conservatoire botanique national du Massif central, ces sorties ont permis à près d'une centaine de personnes de contempler des paysages exceptionnels, de découvrir les milieux naturels, la faune et la flore des sites ainsi que les objectifs de Natura 2000.



Sortie Natura 2000 © Conseil Général 43

### Charte Natura 2000 : 183 hectares sous contrat

Dès 2008, quelques propriétaires et communes ont entrepris une démarche pour adhérer à la charte Natura 2000, outil qui permet aux propriétaires, exploitants ou ayants droit de prendre des engagements en termes de bonnes pratiques pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire et de bénéficier d'exonération foncière pour une durée de 5 ans.

A ce jour, deux propriétaires privés ont signé la charte Natura 2000 des Gorges de la Loire sur les communes de Retournac et de Chaspinhac pour une surface de 40 hectares. Quatre chartes ont été également signées par des privés et des communes sur le site des Gorges de l'Arzon, site intégralement superposé à celui des Gorges de la Loire. Ainsi 143 hectares ont été engagés sur les communes de Bellevue-la-Montagne, Chomelix et St Pierre Duchamp.

### Sentier de la Loire sauvage

Un sentier de découverte sur le thème des oiseaux a été installé sur la commune de Saint-Martin-de-Fugères au lieu-dit les Salles (site de Bonnefont). Un panneau d'accueil, 3 pupitres d'information sur les rapaces, les oiseaux des forêts, les oiseaux des berges, une table du paysage et un banc permettent de découvrir un site splendide où l'observation des oiseaux est favorisée. Des aménagements discrets pour conserver le charme des lieux.



### Réunion publique sur Chaspinhac

A l'initiative de l'association pour la sauvegarde de l'environnement de Chaspinhac, une réunion d'information a eu lieu sur la commune au mois de juin. Une dizaine de personnes sont venues écouter la présentation du site et des espèces qui y sont présentes, des enjeux, des actions qui sont menées et des outils contractuels qui peuvent être souscrits par les propriétaires.

### Suivis scientifiques des oiseaux

Le suivi annuel des rapaces diurnes s'est poursuivi en 2009 sur la zone test de 2 500 ha en amont du Puy-en-Velay (de Cussac-sur-Loire au Brignon) et a concerné 4 espèces de rapaces diurnes ainsi que le Grand Duc d'Europe et le Busard cendré.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne a pu ainsi relever une densité remarquable sur le secteur d'étude pour le Circaète Jean-le-Blanc, la Bondrée apivore, le Grand Duc d'Europe, ainsi que pour le Milan royal pour lequel le suivi 2007 avait relevé des densités relativement faibles en aval de Retournac.

Quant au Milan noir et au Busard cendré, leur présence sur la zone est plus relative. La LPO Auvergne déplore la destruction des deux nids de Busards de la zone, encore inoccupés, suite à une fauche précoce de l'herbe.

### BILAN DU SUIVI DES 2 ZONES TESTS

| Espèces                | Nombre de couples sur 25 km <sup>2</sup>             |  |
|------------------------|--|--|
|                        | Zone aval de Chaspinhac à Saint-Vincent (suivi 2008) | Zone amont de Cussac-sur-Loire au Brignon (suivi 2009) |
| Aigle botté            | 2  | Absent   |
| Bondrée apivore        | 4  | 3  |
| Busard cendré          | Absent   | 1,5  |
| Busard saint martin    | Absent   | Absent   |
| Circaète Jean-le-Blanc | 4,5  | 3  |
| Faucon pèlerin         | 1  | Absent   |
| Hibou Grand duc        | 3 - 4  | 3  |
| Milan noir             | 3 - 4  | 4  |
| Milan royal            | 4,5  | 4  |

sites Natura 2000 des Gorges de la Loire